

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 du mois de septembre à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil d'administration de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Madame Rosa PERSONNAZ, Vice-Présidente du CCAS*, dûment convoqués le 11 septembre 2024.

Présent(s) : Le président, Marc Genoud,
Rosa Personnaz, vice-présidente, JF Baudet, MT Dubettier, F. Bechetoille,
P. Meylan S. Casabianca, C. Decroux

Pouvoirs : M. Bourguignon donné à M. Genoud, C. Pasqualini donné à R. Personnaz

Absent(s) : S. Tugler-Rossi ,

Le secrétariat a été assuré par : MT Dubettier

En exercice :	11
Présents :	08
Votants	10
Dont pouvoirs	02

N° 2024-10

FINANCES- pertes sur créances irrécouvrables admission en non-valeur

Considérant l'impossibilité de recouvrer les titres suivants, soit par défaillance du débiteur définitivement insolvable, soit par défaillance d'un débiteur pour lequel une nouvelle procédure de recouvrement est programmée :

Exercice 2019 : titre 117 : 132.30 €

Exercice 2022 : titre 36 : 0.10 €

Il est proposé au Conseil d'administration du CCAS, qui accepte à l'unanimité, de porter ces sommes pour un total de 132.40 € au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables »

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

M.T. DUBETTIER



Le Président

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le président,

